

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 261

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 33 BIS AF

À l'alinéa 15, substituer à la référence :

« L. 411-1 »

la référence :

« L. 811-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rectifiant une erreur de référence.